

Conseil communal de Jalhay du 25 janvier 2021

11 points étaient à l'ordre du jour de cette séance publique en la salle de l'Union à Herbiester.

Le bourgmestre a tout d'abord excusé 4 conseillers (Alexandre Dauvister, Bastien Laurent, Bénédicte Horward et Jacques Chaumont).

Nous avons ensuite assisté à la prestation de serment de Gauthier Lemaître en tant que conseiller communal, lequel remplace Bénédicte Horward du groupe Choisir-Ensemble.

Le Conseil communal a accepté les démissions de 2 conseillers de l'action sociale (David Deschryver et Gauthier Lemaître) et a pris acte de l'élection de plein droit de Claude Wies pour le groupe Oser et Jean Pierre Devos pour le groupe Choisir-Ensemble en remplacement des membres démissionnaires.

A l'unanimité, le Conseil a :

- approuvé l'élargissement d'un tronçon du chemin vicinal n° 33 afin de permettre la réalisation d'un accotement de 2,5 mètres de large dans le cadre d'un projet de construction de 5 immeubles à 2 appartements, route du Cimetière à Jalhay (au carrefour avec la route Fawetay).
- adopté le contrat de collaboration avec la Société Verviétoise pour la Protection des Animaux (SVPA). A titre d'information, la commune devient responsable quand un animal blessé est trouvé sur la voie publique.
- adopté le cahier des charges en vue de la location, sous bail à ferme, des biens ruraux appartenant à la Commune de Jalhay. Ce cahier des charges réformé est à présent favorable aux jeunes agriculteurs. Les critères d'attribution pour sélectionner les offrants sont notamment l'âge de l'agriculteur, sa situation familiale, s'il a d'autres sources de revenus ou pas, s'il fait du bio ou pas, la distance des parcelles à louer par rapport à son exploitation, Les offrants devront en outre être titulaires d'un certificat d'études d'agriculture ou avoir une expérience d'exploitant agricole.
- approuvé la mise en location, sous bail à ferme, d'une partie de la parcelle communale située à Surister, au lieudit « Croupion ». Cette parcelle est divisée en 3 lots (lot 1 : 1,30 ha, lot 2 : 2,26 ha et lot 3 : 2,81 ha).
- approuvé le rectificatif de l'approbation relatif à la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2020 de la Fabrique d'Eglise de la paroisse Saint-Lambert.
- approuvé le budget 2021 de la Fabrique d'Eglise de la paroisse Saint-Lambert.
- désigné un délégué à l'assemblée générale et au Conseil d'administration de l'Asbl Office du Tourisme de Jalhay-Sart (Alison Clément du groupe MR-IC-EJS).

Dans les divers, nous apprenons que :

- le bourgmestre estime que notre commune n'a pas besoin d'un task-force pour gérer l'après-covid à l'instar de Theux et Spa, car Jalhay est une commune rurale ; nous n'avons pas d'entreprises et nos commerces sont principalement alimentaires. Nos gites sont fort fréquentés et ne nécessitent dès lors pas d'aide.
- le groupe Choisir-Ensemble a proposé la création d'une navette pour acheminer les touristes dans les fagnes.

- Bpost n'est pas intéressé de réintégrer l'ancienne maison communale de Sart après les travaux de rénovation qui vont durer 2ans.
- le dossier du distributeur de billets à Jalhay est en suspens (la commune n'a plus de nouvelle de Bpost depuis 6 mois). L'intention d'achat de BPost par BNP Paribas n'est peut-être pas étrangère à cette situation...

Cordialement,

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC